

PACTE ÉCO-RESPONSABLE ENTRE CHANNELFRET INTERNATIONAL ET SES FOURNISSEURS TRANSPORT

Objectif du pacte

Ce pacte vise à formaliser un engagement mutuel entre CHANNELFRET INTERNATIONAL et ses fournisseurs de transport en faveur d'une logistique plus durable, respectueuse de l'environnement, des conditions de travail, et des bonnes pratiques professionnelles.

1. ENGAGEMENTS DE CHANNELFRET INTERNATIONAL

CHANNELFRET INTERNATIONAL s'engage à :

- Réduire son empreinte carbone à travers une gestion optimisée des flux et des trajets.
- Respecter et promouvoir des pratiques commerciales équitables et transparentes.
- Accompagner les fournisseurs dans l'amélioration continue de leurs pratiques environnementales et sociales.
- Respecter les droits de l'homme et les conditions de travail.
- Partager ses bonnes pratiques en matière de sécurité, éco-conduite et organisation responsable.

CHANNELFRET attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent à faire les meilleurs efforts pour appliquer et faire respecter ces principes.

2. EXIGEANCES ATTENDUES DES FOURNISSEURS

Le fournisseur de transport s'engage à :

a) Environnement

- Former les conducteurs à l'éco-conduite et suivre les résultats régulièrement.
- Utiliser des véhicules à faibles émissions et adopter une maintenance préventive (ex : pneus, consommation de carburant).
- Optimiser les chargements et réduire les trajets à vide autant que possible.

b) Conditions de travail

- Respecter les règles en matière de droit, de sécurité et de santé au travail.
- Garantir des conditions de travail respectueuses et dignes à ses collaborateurs.
- Promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances.
- Mettre en œuvre des consignes claires de sécurité et d'hygiène adaptées à chaque poste.



PACTE ÉCO-RESPONSABLE ENTRE CHANNELFRET INTERNATIONAL ET SES FOURNISSEURS TRANSPORT

c) Loyauté et éthique

- Adopter un comportement commercial loyal (absence de concurrence déloyale ou de sous-traitance non autorisée).
- Garantir la confidentialité et la protection des biens confiés.
- Collaborer avec CHANNELFRET INTERNATIONAL dans une logique de transparence et de fiabilité.

3. SUIVI & ÉVALUATION

- Les performances environnementales et sociales pourront faire l'objet d'un bilan annuel partagé.
- En cas de manquement, un plan d'amélioration pourra être co-construit.
- Des échanges réguliers permettront de maintenir une dynamique d'amélioration continue.

4. ENGAGEMENT

- En signant ce document le fournisseur accepte et démontre son engagement à respecter les principes du PACTE ECO-RESPONSABLE pendant toute la durée de la relation contractuelle.

5. SIGNATURE

CHANNELFRET INTERNATIONAL



Fournisseur Transport

Nom : _____

Fonction : _____

Date : ____ / ____ / ____

Signature : _____

